

WCC-20120Rec-173-FR

Forages pétroliers offshore en Guyane, au Suriname et au Guyana

RAPPELANT la fragilité écologique et l'importance socio-économique du littoral guyanais ;

RAPPELANT NOTAMMENT que le littoral de Guyane, du Suriname et du Guyana est le lieu de la plus importante concentration d'oiseaux limicoles en migration et en hivernage du nord de l'Amérique du Sud et que ses plages sont un haut lieu de ponte mondial des tortues marines ;

RAPPELANT que le plateau continental des Guyanes est un secteur de fréquentation important pour les delphinidés tels que les grands dauphins (*Tursiops truncatus*), et pour certains poissons cartilagineux comme les raies manta (*Manta birostris*) ;

CONSIDÉRANT le projet de coopération régionale pour la conservation des mammifères marins (*MAMA COCO SEA*), qui devrait déboucher à terme sur la création de sanctuaires depuis les côtes brésiliennes jusqu'au Venezuela ;

SOULIGNANT que la population locale des côtes de Guyane, du Suriname et du Guyana vit directement des ressources halieutiques ;

CONSIDÉRANT les risques que présente l'exploitation pétrolière en grande profondeur, dramatiquement illustrés par l'accident de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique en avril 2010 ;

CONSIDÉRANT les conséquences non maîtrisables qu'aurait un tel accident sur les milieux naturels, les ressources marines et sur les populations guyanaises, surinamaises et guyaniennes ; et

RAPPELANT que l'exploitation et l'utilisation du pétrole rejettent des concentrations élevées de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et contribuent massivement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre et à leurs conséquences sur notre climat ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

DEMANDE aux Gouvernements de la France, du Suriname et du Guyana :

- a. d'adopter un moratoire sur l'exploitation pétrolière profonde dans les trois pays du plateau des Guyanes ;
- b. de renforcer la politique d'économie d'énergie et le soutien aux énergies renouvelables, compatibles avec la sauvegarde de la biodiversité, pour soutenir la transition écologique de ces territoires ;
- c. de créer une aire marine protégée transfrontalière de dimension internationale sur le plateau marin des Guyanes, en lien avec le projet de sanctuaire des mammifères marins, allant des côtes brésiliennes jusqu'au Venezuela ; et
- d. de renforcer la gestion durable des ressources halieutiques pour préserver la biodiversité marine ainsi que les besoins et les activités économiques des populations locales sur le plateau marin des Guyanes.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

